

# CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

*Vous accompagner à convertir vos installations de chauffage  
avec des énergies renouvelables en ayant la possibilité  
de bénéficier du Contrat Chaleur Renouvelable*



LE SYDER AU SERVICE DE VOS TRANSITIONS

Financé par :



## LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Contrat Chaleur Renouvelable, appelé CCR, est un dispositif financé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour encourager le développement de systèmes de chauffage alimentés par la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur).

L'ADEME a délégué au SYDER une enveloppe de subventions afin d'accompagner les projets de chaleur renouvelable sur le territoire rhodanien.



### OBJECTIFS ?

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et locales afin de diminuer la part des énergies fossiles dans le mix énergétique.
- Accélérer la transition énergétique sur les territoires concernés.
- Valoriser les ressources du territoire en structurant les filières locales

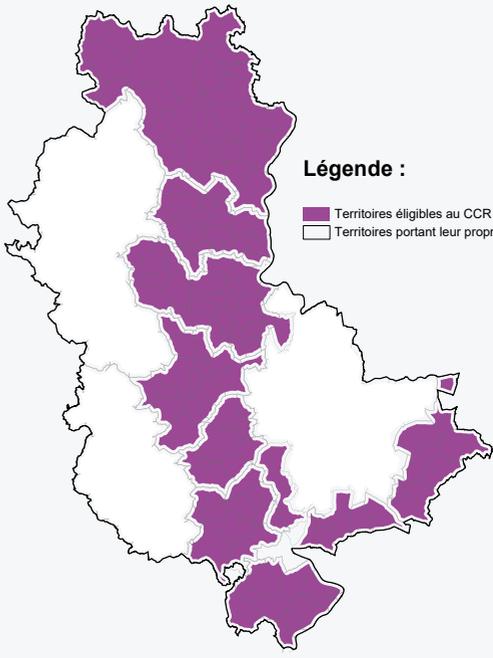
## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les porteurs de projets, publics comme privés, situés sur l'ensemble du territoire rhodanien (à l'exception des particuliers).



### BÉNÉFICIAIRES

- Les communes et leurs intercommunalités
- Les entreprises
- Les agriculteurs
- Les promoteurs et aménageurs
- Les associations
- Les bailleurs sociaux
- Les établissements de santé
- Les artisans
- Les commerçants



### Légende :

- Territoires éligibles au CCR SYDER
- Territoires portant leur propre contrat



## LES ÉNERGIES ÉLIGIBLES



Solaire thermique



Bois énergie



Géothermie



Réseaux de chaleur



## UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

**1**

Conseil sur la faisabilité de votre projet

**2**

Appui à la demande de subvention

**3**

Suivi de la productivité des installations pendant un an

*(obligation de résultat pour paiement du solde de la subvention)*



## UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

### Phase étude



Vos projets se construisent à partir d'études d'opportunité ou de faisabilité, pour déterminer les éléments techniques et financiers indispensables à la qualité énergétique et environnementale des installations.

**Vos études pourront être prises en charge jusqu'à 70% de leur montant HT (plafonné à 100 000€ par étude).**

### Phase travaux

TYPE D'INSTALLATION	MONTANT ESTIMÉ DE L'AIDE
<b>Bois énergie</b> Pour une installation produisant jusqu'à 600MWh/an (forfait dégressif au-delà)	420€/MWh
<b>Solaire thermique</b> Pour une installation dont la productivité est supérieure à 400kWhutiles/m <sup>2</sup> /an	1120€/MWh
<b>Géothermie</b> avec PAC sur champs de sondes ou sur nappe	De 500 à 1000€/MWh
<b>Réseaux de chaleur</b>	Aide forfaitaire au mètre linéaire en fonction du diamètre nominal du réseau



## NOUS CONTACTER

### Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône

61 chemin du Moulin Carron  
69574 DARDILLY Cedex.  
04 72 18 75 00  
[www.syder.fr](http://www.syder.fr)

#### Lucile DA SILVA

Chargée de mission recherche  
de financement et innovation  
06 25 30 60 77  
[ccr@syder.fr](mailto:ccr@syder.fr)

#### Gwenolé LE BARS

Chargé de développement de projets  
chaleur et ENR  
07 64 73 50 57  
[ccr@syder.fr](mailto:ccr@syder.fr)